

MORSAINS (51210) – RIEUX (51210) – TREFOLS (51210)

ENQUÊTE PUBLIQUE

**relative à la demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers
sur la concession d'hydrocarbures liquides ou gazeux de « Villeperdue »
(partie Ouest du champ d'exploitation) par la Société IPC PETROLEUM France
dont le siège social est à MONTMIRAIL Maclaunay, 51210.**

PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

*Communication des observations du public
recueillies dans les registres d'enquête, par courriers et par courriels,
du jeudi 14 novembre 2019 (ouverture à 10h00) au
jeudi 19 décembre 2019 (clôture à 12h00).*

Commissaire enquêteur : Jean-Daniel COUROT

Transmis conformément à l'article 6 de l'arrêté préfectoral n°2019-EP-140-IC
en date du 21 octobre 2019 à :

- Monsieur Valéry DA SYLVA, General Manager de la Société IPC PETROLEUM France.

(Le commissaire enquêteur adresse également, pour leur parfaite information, une copie de ce procès-verbal de synthèse à Monsieur les Maires de MORSAINS, RIEUX et TREFOLS).

PRÉAMBULE.

L'objet visé par le présent *procès-verbal de synthèse*, dont la rédaction est obligatoire pour les enquêtes environnementales, est de permettre à la *Société IPC Petroleum France* (et aux communes de *MORSAINS, RIEUX et TREFOLS*) d'avoir une connaissance aussi complète que possible des préoccupations ou suggestions, exprimées par le public ayant participé à l'enquête publique sur la demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers sur la concession d'hydrocarbures liquides ou gazeux de « Villeperdue » - (développement de la partie Ouest du champ d'exploitation), présentée par la Société IPC PETROLEUM France.

L'obligation de ce *procès-verbal de synthèse* implique désormais une réponse de la *Société IPC Petroleum France*, maître d'ouvrage.

La présente enquête ayant débuté le jeudi 14 novembre 2019 (ouverture à 10h00) pour se terminer le jeudi 19 décembre 2019 (clôture à 12h00) le commissaire enquêteur a relevé à l'issue de cette enquête trois contributions venant du public.

Cette enquête n'a fait l'objet d'aucun incident.

Selon le Code de l'Environnement, le *procès-verbal de synthèse* est remis en main propre sous huitaine lors d'une rencontre avec le responsable du projet qui dispose d'un délai de 15 jours pour produire un *mémoire en réponse*.

Après en avoir convenu le jeudi 12 décembre 2019, lors de la dernière permanence, avec le porteur de projet Monsieur Valéry Da Silva, le nombre de contributions étant négligeable et le contenu ne posant pas de problème spécifique, il n'y aura pas de rencontre particulière pour la remise du présent *procès-verbal de synthèse* de la main à la main comme prévu réglementairement. Celui-ci lui sera donc communiqué par courriel à l'issue de l'enquête publique.

La Société IPC PETROLEUM France en liaison avec les maires des communes concernées peut éventuellement, dans "son mémoire en réponse", et suite aux observations du public (voire celles du commissaire enquêteur) se positionner sur certains aspects modifiant quelque peu sa demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers et pouvant être intégrés dès maintenant, avant que la décision finale soit prise.

En effet, la Société IPC PETROLEUM France peut confirmer ou préciser certains points du dossier insuffisamment clairs ou mal saisis par le public. Ainsi, elle peut répondre, si elle le souhaite, à des interrogations soulevées lors de l'enquête qui n'auraient pas été traitées dans le dossier, et à des préoccupations qui n'ont pas été prises en compte.

1. ANALYSE QUANTITATIVE DES OBSERVATIONS.

11. Déposés sur le registre d'enquête en mairie de MORSAINS pendant les permanences du commissaire enquêteur.

<i>Permanence du</i>	<i>Identification des personnes</i>	<i>Nombre d'observations consignées dans le registre d'enquête (ou observations orales mais transcrites par le CE car jugées dignes d'intérêt)</i>	<i>Nombre de pièces annexées au registre d'enquête.</i>
<i>Jeudi 14 novembre 2019 de 10h à 12h.</i>	<i>Néant</i>	0	0
<i>Jeudi 28 novembre 2019 de 10h à 12h.</i>	Madame Nicole HENARD, 10 Grande Rue. 51210 MORSAINS. Tél : 03.26.80.93.05 Courriel : nicole.henard@orange.fr	A déposé successivement deux lettres.	Les deux lettres
<i>Samedi 14 décembre 2019 de 10h à 12h.</i>	<i>Néant</i>	0	0
<i>Jeudi 19 décembre 2019 de 10h à 12h.</i>	Monsieur Alain LEFEVRE, 4 Hameau de Champgillard 51210 TREFOLS Tél : 03.26.81.97.70 Courriel : alainlefevre51@orange.fr	1	0
	Président de l'Association Foncière de Morsains Monsieur Daniel ROYER, 2 Impasse de la fontaine LEUZE 51210 MORSAINS Tél : 03.26.80.62.17 ou 06.82.52.75.15 ou 09.65.15.94.91 Courriel : royer-daniel@orange.fr	1	0

12. Déposées sur les registres d'enquête de MORSAINS, RIEUX et TREFOLS en dehors des permanences du commissaire enquêteur.

<i>Date et lieux du dépôt</i>	<i>Identification des personnes</i>	<i>Nombre d'observations consignées dans le registre d'enquête</i>	<i>Nombre de pièces annexées au registre d'enquête.</i>
<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>

13. Adressées par voie postale (ou déposées directement en mairies en dehors des permanences).

<i>Date de réception de la lettre par le CE</i>	<i>Identification des personnes</i>	<i>Nombre de pièces annexées à la lettre.</i>
<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>

14. Adressées par courriel informatique.

<i>Date de réception du courriel par le CE</i>	<i>Identification des personnes</i>	<i>Nombre de pièces annexées au courriel.</i>
<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>

Total des contributions parvenues au commissaire enquêteur dans les temps voulus : TROIS

2. CONTENU DES OBSERVATIONS DU PUBLIC RECUEILLIES PENDANT L'ENQUÊTE.

Dans ce contexte de faible participation du public à la présente enquête ayant produit un nombre limité d'observations, le commissaire enquêteur juge que l'analyse du contenu des observations, pas toujours récurrentes, avec un classement par thème ne présenterait qu'un intérêt très limité. Aussi, le commissaire enquêteur propose à la société IPC PETROLEUM France de prendre en compte individuellement toutes les remarques sachant qu'elle a toute liberté pour répondre selon une forme à sa convenance.

N° d'ordre	NOM Prénom de l'auteur	Registre : R Lettre : L Courriel : C	Transcriptions des contributions
1	HENARD Nicole	L	<p><u>1^{ère} lettre.</u></p> <p>« J'avais cru comprendre que le gouvernement avait pris la décision de ne plus accorder de nouvelles concessions de forage pétrolier et que les entreprises présentes étaient autorisées à poursuivre leurs activités jusqu'en 2040 dans le cadre contractuel initialement fixé.</p> <p>J'ai constaté que votre entreprise avait engagé des travaux onéreux et donc procédé à des investissements importants dans notre petit coin de campagne. Cela m'amène à vous poser deux premières questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ces travaux ont-ils été entrepris parce que considérez que ces investissements seraient rentables et amortis dans le créneau 2020-2040 ? - Ou bien caressez-vous l'espoir (où serons-nous en 2040, où en sera le monde et qui dirigera notre pays ?) que les conditions auront changé et que vous pourrez poursuivre votre activité au-delà de cette date fatidique ? <p>Questions secondaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pouvez-vous me confirmer que le pétrole extrait est bien destiné à la France ? - S'il y a des produits dérivés sont-ils également destinés à la France ? <p>Je suis plutôt favorable à la poursuite des activités qui permettraient à notre pays d'importer moins de pétrole (même si votre production est infime par rapport aux besoins) ; d'autant que je vois mal à quelle échéance nous pourrions nous passer de ce produit sans dommage pour le mode de vie de la population.</p> <p>Je suis de la même façon favorable à toutes les activités qui nous permettraient d'être moins dépendants, du pétrole certes, mais surtout du nucléaire ! Je préférerais autre chose, mais quoi ? Des éoliennes ? des panneaux solaires ? N'est-ce pas dérisoire ? Des possibilités techniques existent certainement mais les décisions seront d'ordre économique et surtout politique !!</p>

			<p>On nous encourage à remplacer nos chaudières à fuel par des pompes à chaleur...qui consomment de l'électricité...mais de quelle origine...nucléaire ? Il va bien falloir supprimer un jour ces bombes à retardement que sont les centrales. Mon avis est celui d'une personne qui n'y connaît rien mais se pose des questions et qui se soucie de l'avenir de la planète et par là même de celui de ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants ».</p> <p><u>2ème Lettre.</u></p> <p>« Après mûre réflexion, je me pose une nouvelle question : Ces travaux que vous avez entrepris à LEUZE sur une plateforme existante, font ils partie des aménagements pour lesquels vous avez demandé une autorisation ? "Demande présentée par...en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser des travaux miniers consistant en l'aménagement de 6 plateformes existantes..." Ne serait-ce pas une anticipation ?</p>
2	LEFEVRE Alain	R	<p>« Nous avons à Champgillard deux maisons frappées d'alignement et anciennes, doit-on s'inquiéter des allées et venues des camions, nous avons de la terre très argileuse... Deux plateformes sont dans le périmètre du puits de Bonneval. Quid du stockage des eaux de pluie ? Y a-t-il des décanteurs pour les huiles et pertes d'hydrocarbures ? Les plateformes datent d'avant 1990, les normes ont changé, ne devraient – elles pas se mettre aux normes, bassin de rétention, évacuation des eaux de pluie et autres... ».</p>
3	ROYER Daniel Président de l'AFR de Morsains.	R	<p>« Concernant les plateformes L13, I13, I10, F10 dans le périmètre de l'Association Foncière de Morsains. Actuellement les eaux pluviales ou de ruissellement et les eaux d'infiltration sont déversées dans les fossés ou sur les chemins. En cas d'orage ou de fortes pluies, les exutoires sont saturés et débordent.</p>

			<ul style="list-style-type: none">- Peut-on prévoir des bassins de rétention et de décantation pour les 4 plateformes (inondation Leuze I13) ?- Peut-on prévoir un « busage » pour éviter de pourrir les chemins (ex-plateforme F10) ? »
--	--	--	---

3. OBSERVATIONS ÉMANANT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR.

Des Personnes Publiques Associées (PPA) et des Personnes Publiques Consultées (PPC) ont fait parvenir avant le début de l'enquête publique leurs avis, ceux-ci ont pu ainsi être insérés dans le dossier d'enquête publique.

J'ai pris notamment connaissance de l'avis de la MRAe et de votre *mémoire en réponse* en date du 9 septembre 2019 qu'elle vous avait demandé.

J'ai pris connaissance également du Rapport de recevabilité du service en charge de la police des mines de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est, en date du 29 mars 2019. Aussi, je vous demande de bien vouloir me faire connaître éventuellement vos commentaires émis par la DREAL. Vos commentaires appropriés pourront ainsi, par l'éclairage qu'ils m'apporteront me donner des éléments pour rédiger mon document *conclusions et avis du commissaire enquêteur*.

Suite à ma première permanence du jeudi 14 novembre je vous avais fait connaître (cf. mon courriel du jeudi 14 novembre 2019 21:38) que les maires de Morsains et de Tréfolz m'avaient fait part de leurs soucis pour un maintien du bon état des routes pendant la phase des travaux, pour l'accès aux 6 plateformes concernées. Ils souhaitaient notamment qu'un constat par huissier soit établi avant le début des travaux, la demande devait être à la charge de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise. Vous m'aviez répondu aussitôt que vous feriez « ... un constat de huissier, c'est une pratique habituelle ... ». Je n'ai pas eu connaissance des suites données par les élus locaux à cette préoccupation.

Le commissaire enquêteur n'émet, à ce stade, aucune observation personnelle nécessitant une réponse du porteur du projet.

REMISE DU PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE.

Telle est la synthèse que le commissaire enquêteur soumet ce jour à la *Société IPC Petroleum France* (avec copie aux Maires de MORSAINS, de RIEUX et de TREFOLS). Il lui est demandé de bien vouloir faire parvenir sous 15 jours les réponses et les commentaires qu'appellent de sa part les contributions du public, sous la forme d'un *mémoire en réponse*.

Le commissaire enquêteur attire l'attention de la *Société IPC Petroleum France* qu'elle a toute liberté dans son *mémoire en réponse*, de répondre selon une forme à sa convenance aux observations du public qu'elle aura elle-même sélectionnées. Devant donner dans son rapport, entre autres, un avis sur chacune des observations du public et sur la réponse éventuelle de *IPC Petroleum France*, le commissaire enquêteur envisage dans son rapport de présenter son travail sous la forme suivante :

- *Observation n° (numéro d'ordre : cf. §2 du présent document).*
- *Réponse de la Société IPC Petroleum France.*
- *Avis du commissaire enquêteur.*

Le présent *rapport de synthèse* a été communiqué par courriel le jeudi 19 décembre 2019 à Monsieur Valéry DA SILVA, General Manager de la *Société IPC Petroleum France*, ainsi qu'aux Maires de Morsains, Rieux et Tréfols.

Fait à MORSAINS le 19 décembre 2019.

Signé : M. Jean-Daniel COUROT.
Commissaire enquêteur.

